

Agriculture Biologique



Télécharger la plaquette du signe

L'Agriculture Biologique est un mode de production qui allie les pratiques environnementales optimales, le respect de **la biodiversité, la préservation des ressources naturelles** et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal.

Tout au long de la filière, les opérateurs engagés dans le mode de production et de transformation biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés non polluants, respectueux de l'écosystème et des animaux.

C'est aussi un mode de production qui exclut l'usage des OGM et qui limite le recours aux intrants, en privilégiant l'emploi de ressources naturelles et renouvelables dans le cadre de **systemes agricoles organisés à l'échelle locale**, et en restreignant strictement l'utilisation de produits chimiques de synthèse.

Enfin, l'Agriculture Biologique s'attache également à **renforcer ses liens avec l'ensemble de la société** : création d'emplois, participation à l'aménagement du territoire, préservation et promotion des savoir-faire locaux...

En résumé, l'AB, c'est :

- un système de **gestion durable** pour l'agriculture,
- une grande variété de produits agricoles et alimentaires de qualité,
- une source **d'innovations** pour l'agriculture, dans une approche **agro-écologique**

> **Quelques chiffres (en 2014)**

En France :

- Près de 26 500 exploitations agricoles bio (soit 5,6% des exploitations)
- 1 118 000 ha (soit 4,14% de la Surface agricole utile française)
- Environ 9 450 opérateurs certifiés pour la transformation de produits biologiques, et 3 450 pour la distribution
- Près de 40 000 opérateurs bio (producteurs, transformateurs, distributeurs et importateurs)

Marché de l'alimentation bio en France :

- Le marché dépasse 5 Mds d'euros en 2014, soit une croissance de 500 % sur les 15 dernières années
- Progression d'achats par le consommateur final de 10 % entre 2013 et 2014

Dans l'Union Européenne :

- 10 millions d'hectares en production biologique, soit plus de 5% de la SAU totale
- Près de 200 000 exploitations, soit plus de 3% des exploitations agricoles

Source : Agence Bio - Commission européenne

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de l'Agence Bio et de la Commission européenne.

1. Textes réglementaires

1.1 Règlement européen

Règlement (CE) n° 834/2007 du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles

Règlement (CE) N° 1235/2008 du 8 décembre 2008 portant modalités d'application du règlement (CE) no 834/2007 en ce qui concerne le régime d'importation de produits biologiques en provenance des pays tiers

1.2 Textes français

En l'attente de règles de production harmonisées pour ces produits et activités au niveau européen, des cahiers des charges ont été homologués en France :

- Cahier des charges concernant le mode de production biologique d'animaux d'élevage et complétant les dispositions des règlements (CE) n° 834/2007 du Conseil et (CE) n° 889/2008 de la Commission
- Cahier des charges "aliments pour animaux de compagnie à base de matières premières issues du mode de production biologique"
- Cahier des charges pour la restauration hors foyer à caractère commercial

2. Guides

- Guide des intrants
- Guide de lecture pour l'application des règlements
- Guide d'étiquetage précisant l'utilisation du sigle Agriculture Biologique (composition, taille, couleurs et position du logotype)

3. Contrôle et certification

- Directive n° INAO-DIR-CAC-3 : Lignes directrices pour la rédaction de plans de contrôle dans le cadre de la certification du mode de production biologique

4. Règles d'usage de la marque

La marque collective Agriculture Biologique est régie par les dispositions du **Code de la propriété intellectuelle en vigueur**. Son usage est soumis à un règlement défini par l'INAO et le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

- Règles d'usage de la marque
- Note d'information, apportant des précisions sur le champ d'application de la marque à des fins de certification

Contenus complémentaires

> A l'origine...

L'Agriculture Biologique s'est développée dans les années **1920** en Autriche, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre. Elle fait son apparition en France dans les années **1950**. La volonté de respecter les équilibres naturels et la biodiversité, en réaction à l'amorce de l'intensification de l'agriculture, en sont à l'origine. Perfectionnement des techniques, intérêt croissant des producteurs et des consommateurs, mise en place de politiques publiques incitatives ont marqué son histoire. Le premier cahier des charges privé fait son apparition en **1972**. La France a fait partie des précurseurs, en reconnaissant dès **1980** "une agriculture sans produits chimiques de synthèse" puis en

homologuant et en harmonisant en **1981** les cahiers des charges privés existants. **1991** a été une année importante pour l'AB avec l'adoption d'un règlement au niveau européen pour les productions végétales, élargi au secteur animal en **1999**. Cette réglementation vient harmoniser les pratiques des différents États membres. En mai **2013**, le ministre de l'Agriculture lance le programme "**Ambition Bio 2017**". Objectif annoncé : donner une nouvelle impulsion au développement et à la structuration de la filière, en doublant les surfaces et en augmentant fortement la consommation française de produits issus de l'Agriculture Biologique.

Ce site Internet est cofinancé par l'Union européenne, Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural.

Co-financed by the European Union, Directorate General for Agriculture and Rural Development of the Commission.